

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Bernadette ROCHE et Monsieur Jérôme DALVERNY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de THUEYTS lors de la Commission Permanente et de la Décision Modificative n°3 du 5 décembre 2016 :

670 203 € répartis en faveur des communes du canton au titre du fonds de solidarité 2016,

5 741,50 € en faveur des communes de Montpezat sous Bauzon et Saint Cirgues en Montagne et de la Communauté de communes Sources et Volcans au titre de l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collégiens,

340 € en faveur du Judo Club Jaujacquois au titre de l'aide en faveur des espoirs départementaux,

2 800 € en faveur de l'association Les Riboules dingues à Burzet, le Comité des fêtes de Saint Cirgues en Montagne, le Syndicat Mixte de la Montagne ardéchoise et les communes de Cros de Géorand et Jaujac, dans le cadre du Fonds d'encouragement aux initiatives locales,

10 000 € en faveur de l'Association syndicale libre de gestion forestière de la montagne ardéchoise au titre du règlement d'aide départemental relatif au soutien au "regroupement des propriétaires forestiers privés pour la mobilisation du bois",

4 149 € en faveur du collège Joseph Durand et du collège de la Montagne ardéchoise, au titre de l'aide au fonctionnement des associations sportives scolaires affiliées à l'UNSS, l'UGSEL et l'USEP et **537 €** au titre des subventions en faveur des foyers socio-éducatifs,

14 366 € en faveur de la commune de Chirols, au titre du Fonds départemental d'aide à l'immobilier, pour le projet de reprise et de modernisation du dernier commerce multiservice de la commune et **29 605 €** en faveur de la commune de Saint Etienne de Lugdarès pour le projet de création d'une station-service automatique sur la commune,

3 383 € en faveur de la commune de Prades, dans le cadre du dispositif Ardèche durable 2016,

30 000 € en faveur du GAEC AX RANC à Laveyrune au titre du règlement d'aide au Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles,

7 376 € en faveur de six habitants du canton et du Groupement forestier de la Genebrade, au titre de la prise en charge partielle des frais de mutation pour des acquisitions de parcelles forestières ou des échanges amiables de parcelles agricoles,

1 565 € en faveur du Centre de vacances « La Luc » à Lachamp Raphael au titre de l'aide au fonctionnement des colonies et camps de vacances accueillant des enfants ardéchois,

2015 € répartis en faveur de 13 associations du canton, au titre de l'aide forfaitaire accordée aux clubs et associations de 3^{ème} âge,

3 099 € en faveur de la Résidence Le Rocher de Midi et le Club Soleil d'automne, au titre des actions réalisées dans le cadre du programme coordonné de prévention de la perte d'autonomie 2016.

230 000 € en faveur du Syndicat Mixte de la Montagne ardéchoise au titre du soutien au projet de rénovation du bâtiment servant à la location des skis et à la vente des forfaits sur le site de la Croix de Bauzon.